

Documents Officiels

Tarifs au 01/12/2015 DOCUMENTS OFFICIELS	PIECES A FOURNIR	LIEU ET PRIX
<p>Carte d'identité *pour personne majeure : valable 15 ans si établie après le 1.01.2004 * pour mineur : valable 10 ans</p>	<p>Si 1ère demande: * 2 photos d'identité * 1 justificatif domicile au nom du demandeur (ou à défaut attestation d'hébergement + C.N.I. hébergeur) (- 3 mois) * Copie intégrale de l'acte de naissance) (- 3 mois) ou copie du passeport biométrique en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans * Date et lieu de naissance des parents Si renouvellement d'une CNI * 2 photos d'identité * 1 justificatif domicile au nom du demandeur (ou à défaut attestation d'hébergement + C.N.I. hébergeur) (- 3 mois) *Copie de la carte d'identité sécurisée ou acte de naissance si CNI non sécurisée *Date et lieu de naissance des parents En cas de VOL ou de PERTE * 2 photos d'identité * 1 justificatif domicile au nom du demandeur (ou à défaut attestation d'hébergement + C.N.I. Hébergeur) (- 3 mois) *Certificat de perte ou de vol *Timbre fiscal à 25 € *Extrait d'acte de naissance) (- 3 mois) ou copie du passeport biométrique en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans) * date et lieu naissance parents</p>	<p>Mairie – Gratuit sauf en cas de non présentation de la carte nationale d'identité en vue de son renouvellement : * timbre fiscal à 25 euros</p>
<p>Passeport * (valable 10 ans) ou Passeport pour mineur (valable 5 ans)</p>	<p>Mise en service du nouveau dispositif de délivrance des passeports biométriques. Contactez les mairies de : TREVOUX au 04 74 08 73 73 VILLARS Les Dombes au 04 74 98 03 54 pour prise de rendez-vous.</p>	<p>Informations et tarifs auprès des mairies citées ci-contre</p>

***Passeport : l'enfant mineur doit avoir son propre passeport**